

Une approche commune en vue de réduire les dommages dus à l'usage criminel d'armes à feu dans l'UE

La Commission européenne souhaite consulter l'opinion publique et les parties prenantes sur les actions à mettre en œuvre au niveau de l'UE pour réduire la menace que représente l'utilisation d'armes à feu pour la sécurité des citoyens de l'Union. Les réponses apportées au questionnaire seront prises en compte dans la communication que la Commission est en train de préparer et qui sera présentée pour adoption dans le courant de l'année. Elles pourront également inspirer d'éventuelles propositions législatives et d'autres initiatives.

Les formes graves de criminalité, les actes terroristes et les marchés illégaux ont un dénominateur commun: les armes à feu. Les fusils et autres armes du même type sont généralement fabriqués légalement, mais ils peuvent servir pendant des dizaines d'années et être utilisés à des fins criminelles, comme l'ont montré les atrocités récemment commises à Toulouse, Utøya et Liège. Le trafic d'armes représente une activité lucrative pour les organisations criminelles, ce qui nuit à l'état de droit. Ces armes illégalement acquises peuvent provenir de stocks existant dans d'anciennes zones de conflit comme les Balkans occidentaux, ou avoir été transformées à partir d'armes ou de pièces désactivées mises en vente sur internet.

De nombreux États membres ont ratifié le **protocole des Nations unies relatif aux armes à feu**, qui interdit la fabrication illicite et le transfert d'armes à feu entre États sans que tous les États concernés n'en soient informés et aient donné leur accord. S'appuyant sur ce protocole, l'UE a adopté des **règles strictes** pour contrôler l'importation et l'exportation d'armes à feu et améliorer leur traçage. Depuis 2010, elle s'emploie à mettre en œuvre un **plan d'action** destiné à lutter contre le trafic d'armes à feu lourdes. Cependant, mis à part les règles commerciales dont elle s'est dotée, l'UE ne dispose d'aucune approche commune pour faciliter la coopération policière dans ce domaine, ni de définitions communes des infractions et sanctions pénales.

Le questionnaire contient 25 questions réparties en cinq rubriques:

- A: Questions préliminaires
- B: Rôle de l'UE dans la lutte contre le trafic et l'utilisation illicites d'armes à feu
- C: Fabrication, possession et vente légales d'armes à feu
- D: Stockage, désactivation et destruction
- E: Coopération avec les pays tiers, coopération policière, statistiques et rapports

DG Affaires intérieures
home-firearms-security@ec.europa.eu

Les questions signalées par un astérisque * nécessitent une réponse.

A. Questions préliminaires

A.1.

Veillez indiquer le pays dans lequel vous résidez ou dans lequel votre organisation est établie

*

- | | | |
|---|----------------------------------|-----------------------------------|
| <input checked="" type="radio"/> Belgique | <input type="radio"/> Italie | <input type="radio"/> Portugal |
| <input type="radio"/> Bulgarie | <input type="radio"/> Chypre | <input type="radio"/> Roumanie |
| <input type="radio"/> République tchèque | <input type="radio"/> Lettonie | <input type="radio"/> Slovénie |
| <input type="radio"/> Danemark | <input type="radio"/> Lituanie | <input type="radio"/> Slovaquie |
| <input type="radio"/> Allemagne | <input type="radio"/> Luxembourg | <input type="radio"/> Finlande |
| <input type="radio"/> Estonie | <input type="radio"/> Hongrie | <input type="radio"/> Suède |
| <input type="radio"/> Irlande | <input type="radio"/> Malte | <input type="radio"/> Royaume-Uni |
| <input type="radio"/> Grèce | <input type="radio"/> Pays-Bas | <input type="radio"/> Autre |
| <input type="radio"/> Espagne | <input type="radio"/> Autriche | |
| <input type="radio"/> France | <input type="radio"/> Pologne | |

 A.2. Veillez indiquer le pays: * (maximum 30 caractères)

Belgique

A.3. À quel titre participez-vous à cette consultation? *

- Citoyen
- Organisation
- Autorité publique

A.4. Veillez indiquer votre nom ou la raison sociale de votre organisation: * (entre 1 et 50 caractères)

NOM Prénom (jamais une fédération)

B. Rôle de l'UE

Les questions ci-après portent sur le rôle général de l'UE dans la lutte contre l'utilisation et le trafic illicites d'armes à feu. Elles visent également à savoir si d'autres actions devraient être entreprises au niveau de l'UE.

B.1. Quel degré de gravité attachez-vous à la menace que fait peser la criminalité liée aux armes sur la sécurité des citoyens de l'UE? *

- 1 (pas grave) 2 (assez grave) 3 (grave) 4 (très grave) 5 (extrêmement grave)

B.2. Estimez-vous que l'action de l'UE pour lutter contre le risque de trafic et d'utilisation illicites d'armes à feu est suffisante? *

- 1 (oui) 2 (non, l'UE devrait renforcer son action) 3 (non, l'UE devrait nettement renforcer son action) Sans avis

B.3. L'UE devrait-elle agir contre l'utilisation d'armes à feu en vue de commettre des actes terroristes sur son territoire? *

- 1 (non) 2 (oui, elle devrait renforcer son action) 3 (oui, elle devrait nettement renforcer son action) Sans avis

B.4. Utilisez l'encadré ci-dessous si vous avez des commentaires à faire sur les questions posées dans cette rubrique.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

C. Fabrication, détention et vente légales

Les questions ci-après visent à évaluer si les mesures mises en place pour contrôler la fabrication et la vente d'armes à feu (marquage, autorisations et transfert entre États membres) sont suffisantes. Elles évoquent également la possibilité d'harmoniser davantage les définitions applicables aux infractions et aux sanctions pénales.

C.1. La directive 91/477/CEE donne la définition suivante d'une arme à feu: «[...] toute arme à canon portative qui propulse des plombs, une balle ou un projectile par l'action d'un propulseur combustible, ou qui est conçue pour ce faire ou peut être transformée à cette fin [...]».

Faudrait-il modifier cette définition?

*

- 1 (non) 2 (quelques modifications/des modifications mineures sont nécessaires) 3 (de nombreuses modifications/des modifications importantes sont nécessaires) 4 (une révision complète est nécessaire) Sans avis

C.2. La directive 91/477/CEE (annexe I, partie II) interdit les engins et lanceurs militaires à effet explosif, les armes à feu automatiques, les armes à feu camouflées sous la forme d'un autre objet, les munitions à balles perforantes, explosives ou incendiaires, les munitions pour pistolets et revolvers avec des projectiles expansifs (à l'exception des armes de chasse ou de tir à cible pour les personnes autorisées à les utiliser).

Faudrait-il élargir la liste des armes à feu interdites?

*

- 1 (non) 2 (oui, dans une certaine mesure) 3 (oui, dans une large mesure) Sans avis

C.3. L'UE devrait-elle établir des règles communes pour autoriser la fabrication et/ou la vente d'armes à feu?

*

- 1 (non) 2 (oui, dans une certaine mesure) 3 (oui, dans une large mesure) Sans avis

C.4. L'UE devrait-elle établir des règles et normes obligatoires pour les caractéristiques techniques de sécurité des armes à feu, afin de s'assurer que seul le propriétaire légitime d'une arme peut l'utiliser?

*

- 1 (non) 2 (oui, dans une certaine mesure) 3 (oui, dans une large mesure) Sans avis

C.5. L'UE devrait-elle établir des règles pour contrôler l'achat et la vente d'armes à feu et de leurs éléments sur l'internet?

*

- 1 (non) 2 (oui, dans une certaine mesure) 3 (oui, dans une large mesure) Sans avis

C.6. L'UE devrait-elle établir des règles sur les foires aux armes organisées dans l'UE?

*

- 1 (non) 2 (oui, dans une certaine mesure) 3 (oui, dans une large mesure) Sans avis

C.7. L'UE devrait-elle établir des règles plus strictes concernant les personnes autorisées à détenir une arme à feu (âge, état de santé mentale ou possession d'un casier judiciaire)?

*

- 1 (non) 2 (oui, dans une certaine mesure) 3 (oui, dans une large mesure) Sans avis

C.8. L'UE devrait-elle établir des règles plus strictes dans les cas où les détenteurs d'armes doivent faire une déclaration aux autorités?

*

- 1 (non) 2 (oui, dans une certaine mesure) 3 (oui, dans une large mesure) Sans avis

C.9. L'UE devrait-elle établir une législation européenne commune pour définir les infractions et les sanctions pénales liées au trafic d'armes?

*

- 1 (non) 2 (oui, dans une certaine mesure) 3 (oui, dans une large mesure) Sans avis

C.10. L'UE devrait-elle contrôler la vente et la détention de munitions et d'armes à feu?

*

- 1 (non) 2 (oui, dans une certaine mesure) 3 (oui, dans une large mesure) Sans avis

C.11. Utilisez l'encadré ci-dessous si vous avez des commentaires à faire sur les questions posées dans cette rubrique.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

D. Stockage, désactivation et destruction

Les questions ci-après concernent les règles actuellement appliquées à la gestion sûre des stocks d'armes dans l'UE. Elles visent également à savoir s'il faudrait établir des règles contraignantes pour la désactivation et la vérification de la destruction des armes à feu.

D.1. L'UE devrait-elle prendre d'autres mesures pour garantir la gestion sûre de tous les stocks d'armes de l'UE?

*

- 1 (non) 2 (oui, dans une certaine mesure) 3 (oui, dans une large mesure) Sans avis

D.2. L'UE devrait-elle établir des règles communes contraignantes sur la façon dont les propriétaires légitimes d'armes à feu doivent les stocker?

*

- 1 (non) 2 (oui, dans une certaine mesure) 3 (oui, dans une large mesure) Sans avis

D.3. L'UE devrait-elle établir des règles techniques communes contraignantes pour la désactivation des armes à feu?

*

- 1 (non) 2 (oui, dans une certaine mesure) 3 (oui, dans une large mesure) Sans avis

D.4. L'UE devrait-elle établir des règles communes contraignantes pour vérifier que les armes à feu ont été détruites ou qu'elles ne peuvent plus être réutilisées en totalité ou en partie?

*

- 1 (non) 2 (oui, dans une certaine mesure) 3 (oui, dans une large mesure) Sans avis

D.5. Utilisez l'encadré ci-dessous si vous avez des commentaires à faire sur les questions posées dans cette rubrique.

XX

E. Coopération avec les pays tiers, coopération policière, statistiques et rapports

Les questions ci-après concernent:

- (a) la dimension extérieure des mesures prises par l'UE pour réduire au maximum la menace que posent les armes à feu pour sa sécurité intérieure;
- (b) le besoin de coopération policière et de formation;
- (c) le besoin d'améliorer les rapports et la collecte de statistiques.

E.1. L'UE devrait-elle prévoir des mesures de lutte contre le trafic illégal d'armes à feu dans les accords conclus avec les pays voisins?

*

- 1 (non) 2 (oui, dans une certaine mesure) 3 (oui, dans une large mesure) Sans avis

E.2. L'UE devrait-elle mettre en place des modules de formation policière pour lutter contre le trafic d'armes à feu à l'intérieur de l'Union et les importations illégales dans l'UE?

*

- 1 (non) 2 (oui, dans une certaine mesure) 3 (oui, dans une large mesure) Sans avis

E.3. Le pays dans lequel vous êtes établi dispose-t-il d'une stratégie ou d'un programme global pour lutter contre le trafic illégal d'armes à feu?

*

- Oui Non

E.4. L'UE devrait-elle établir un mécanisme commun pour recueillir des statistiques sur le trafic illégal d'armes à feu?

*

- 1 (non) 2 (oui, dans une certaine mesure) 3 (oui, dans une large mesure) Sans avis

E.5. À quelle fréquence chaque État membre devrait-il faire état des progrès réalisés dans la lutte contre le trafic illégal d'armes à feu?

*

- 1 (jamais) 2 (occasionnellement) 3 (régulièrement) Sans avis

E.6. Utilisez l'encadré ci-dessous si vous avez des commentaires à faire sur les questions posées dans cette rubrique.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX